Microentreprise et gestion de la vulnérabilité en Afrique subsaharienne, passé et présent

EVELINE BAUMANN[1] , ÉCONOMISTE À L'IRD (INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT)
<BAUMANN@BONDY.IRD.FR>

Les institutions de la microfinance ont été conçues dans un objectif de lutte contre la pauvreté et de création d'activités génératrices de revenus. Or, l'impact sur la pauvreté des outils « classiques » de la microfinance, l'épargne et le crédit, est loin d'être évident (Haley & Morduch 2004). De même, le rôle joué par ces deux produits en matière de création d'entreprises reste discutable (Morduch 1999, 2000). Cela étant, les effets de la microfinance sont plus complexes que ce que nous révèlent les statistiques sur le nombre d'unités de production créées et de familles bénéficiant apparemment de meilleures conditions de vie. Dans un contexte caractérisé par la monétarisation progressive dans les pays du Sud et la financiarisation des rapports sociaux, elle contribue à la divulgation de normes qui se veulent désormais universelles. Celles-ci renvoient aux droits individuels qui caractérisent le marché. Parmi eux, un droit devient de plus en plus central : celui d'accéder aux ressources financières et de se protéger ainsi contre les aléas de la vie susceptibles de frapper la personne humaine et son patrimoine.

La focalisation sur le droit d'accès aux ressources financières va de pair avec un regard sensiblement nouveau que les observateurs tendent à porter sur la pauvreté. Alors que l'approche statique privilégie les revenus des populations démunies, une vision plus dynamique de la pauvreté s'apprête à gagner du terrain. De plus en plus, il y a prise en compte des inégalités d'accès aux ressources et de l'irrégularité des revenus. Mettant l'accent sur la vulnérabilité de certaines

1 L'auteur est membre de l'équipe AUF *(Agence universitaire de la francophonie) La microfinance entre lutte contre la pauvreté et développement de l'entrepreneuriat* et chercheuse à l'IRD (UR Travail et Mondialisation).

couches de la population, cette vision est progressivement acceptée par les agences internationales, les opérateurs de terrain et les décideurs nationaux (World Bank 2000). La mise au point de produits assurantiels par les institutions de la microfinance va dans ce sens.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne où la précarité économique est omniprésente, où le milieu naturel connaît souvent un équilibre fragile et où le politique est rarement prévisible, les sources de vulnérabilité sont nombreuses (1). Les acteurs leur opposent des pratiques d'évitement, de contournement, voire d'externalisation des risques et de l'incertitude et témoignent par là d'une connaissance intuitive de leur univers, que ce soit dans les activités du secteur primaire (2) ou dans les activités dites informelles (3). Or, ces types de gestion de la vulnérabilité se heurtent à des limites et appellent l'élaboration de nouveaux outils. À ce propos, la microassurance peut jouer un rôle non négligeable, mais la généralisation de cet outil n'est pas sans poser de problèmes (4). Le véritable jeu de la microfinance ne se situerait-il pas ailleurs, à savoir dans l'introduction de normes indispensables à la généralisation du marché et dans l'arbitrage entre questions pouvant être résolues au niveau individuel et celles nécessitant des régulations globales (5) ?[2]

Une pluralité de sources de vulnérabilité

On peut définir la vulnérabilité comme un état lié à une chute imprévue des revenus et/ou à une brusque augmentation des dépenses. Nous analyserons plus loin les deux expressions de la vulnérabilité, le risque (qui est probabilisable) et l'incertitude (qui ne l'est pas), en fonction de la célèbre distinction de F. Knight. Pour l'instant, il convient de s'interroger sur les origines et les manifestations multiples de la vulnérabilité. Celle-ci est étroitement liée aux aléas de la vie humaine et des cycles de la vie, aux problèmes relevant de l'environnement économique et politique et, enfin, aux sinistres naturels de toutes sortes. Elle connaît, bien entendu, de fortes variations en fonction des milieux sociaux, des aires culturelles, du niveau de développement économique. On peut donner en exemple les dépenses que les ménages sénégalais doivent effectuer tout au long de l'année. Ces dépenses qui, étant étroitement liées aux prescriptions de la vie sociale et souvent conditionnées par la religion musulmane, sont difficilement compressibles et peuvent de ce fait représenter un sérieux handicap pour la gestion financière au quotidien (Annexe 1 - p. 49).

2 Ce texte reprend certains passages de Baumann 2003a (cfr. Liste bibliographique à la fin de l'article).

Si les dépenses entraînées par les événements de la vie sont souvent très lourdes, leur temporalité est, dans une certaine mesure, maîtrisable et les réponses peuvent être modulées sans nécessairement porter atteinte à la subsistance du ménage. De plus, en ce qui concerne plus spécifiquement les cérémonies de baptême, un système d'endettement fort complexe incite les femmes à répondre, dans les délais nécessaires, aux attentes du cercle d'ami(e)s. Mobilisant des sommes sans aucun rapport avec leur situation matérielle au quotidien, les femmes sont amenées à jongler avec des dettes importantes et affirment par là leur rôle pivot dans la succession entre générations :

« Une femme pense quotidiennement à la prochaine [cérémonie], à sa 'dette' à l'égard de l'hôte, aux moyens d'y tenir sa place, lorsqu'elle n'est pas elle-même invitante, ce qui se prépare de longue date, ne serait-ce que pour n'oublier d'inviter personne, motif certain de vexation. » (Vuarin 1994 : 248)

Pour d'autres événements, par contre, l'anticipation paraît plus difficile ou est tout simplement impossible. Il en est ainsi des aléas de la santé, de la perte d'un proche, des dépenses liées aux cérémonies funéraires, du veuvage. À défaut d'avoir pris des prédispositions adéquates, ils peuvent générer de véritables crises pour la famille et les activités économiques de ses membres. En effet, la moitié des cas d'insolvabilité des preneurs d'un prêt auprès d'une IMF serait liée à des problèmes de santé.

Un autre type de vulnérabilité découle d'événements inattendus comme les catastrophes naturelles, les sinistres détériorant ou détruisant la propriété tels que les incendies, les inondations, les vols. Leur coût économique et social peut atteindre des niveaux considérables si des zones entières sont touchées — ce qui est le cas des maladies épizootiques et des inondations — et les répercussions peuvent être d'autant plus dramatiques que les services publics ne sont pas en mesure de pourvoir à l'aide d'urgence nécessaire.

Ressources renouvelables et pratiques écologiques

Microentreprises et répartition des sources de la vulnérabilité

La très grande majorité des populations subsahariennes vit grâce à une microentreprise relevant du secteur primaire ou non. Alors que les activités agricoles et halieutiques continuent à occuper une proportion importante des ruraux, le faible rendement du secteur primaire alimente les migrations vers les grandes villes où foisonnent les activités économiques dites informelles, exercées sous forme d'autoemploi ou de travail dépendant, selon des termes contractuels plus ou moins explicites[3]. La quasi-totalité de ces microentreprises se caractérisent par une gestion qui ignore la distinction entre patrimoine privé et moyens de production. Généralement, les chefs d'unité confondent aussi budget familial et fonds de roulement. Les membres de la famille participent, le cas échéant avec d'autres personnes apparentées ou non, au processus de production, souvent avec comme seule rémunération, la couverture de leurs besoins de subsistance. Un sinistre frappant le capital technique peut ainsi se répercuter sur la consommation quotidienne du ménage, tout comme un problème de santé de l'un de ses membres est susceptible de handicaper la bonne marche de l'entreprise.

Les pratiques des acteurs témoignent d'une bonne connaissance intuitive des différents types de vulnérabilité susceptibles de perturber l'activité économique et d'avoir des répercussions sur la vie quotidienne au sein du ménage. C'est en milieu rural qu'un grand nombre de ces pratiques prennent origine, pour être ensuite adaptées à l'économie urbaine.

La répartition des sources de vulnérabilité occupe une place centrale. La pluriactivité dans le secteur primaire en fournit la démonstration. Ainsi, dans le domaine agricole, il s'agit de pratiquer la culture itinérante, c'est-à-dire d'exploiter plusieurs parcelles présentant des caractéristiques pédologiques différentes, de se déplacer individuellement ou en groupe vers des zones grandes productrices pour s'y faire embaucher au moment

3 C'est en Afrique que la vitesse d'urbanisation atteint des proportions plus importantes qu'ailleurs dans le monde. Ainsi, alors qu'en 1960, 11 % des Africains du Sud du Sahara (23 % des Sénégalais) habitaient une ville, ils étaient 34 % en 1999 (47 % au Sénégal). Quant aux activités informelles, on estime qu'au Sénégal, trois emplois non-agricoles sur quatre concernent une activité informelle.

des récoltes. Les ménages pêcheurs, de leur côté, combinent activités halieutique et agricole pour subvenir aux besoins de leur foyer. Ceux du Delta central du Niger au Mali, par exemple, se scindent en sous-groupes, chaque femme ou chaque homme adulte du ménage formant une sous-unité suffisamment mobile pour exploiter les ressources — halieutiques ou agricoles — là où elles sont abondantes et accessibles (Baumann 1995, Quensière 1994)[4].

De l'extensif à l'intensif

L'exploitation extensive, c'est-à-dire l'appropriation de plusieurs parcelles cultivables ou l'occupation de sites connus pour leurs eaux poissonneuses n'est cependant possible que lorsque terres et plans d'eau sont suffisamment disponibles et relativement libres d'accès et lorsque la main-d'œuvre est abondante, souvent grâce à la polygamie. Si tel n'est pas (ou plus) le cas, l'exploitation extensive cède le pas aux différentes modalités de l'exploitation intensive, avec un recours accru à la main-d'œuvre et, parallèlement ou dans un deuxième temps, l'utilisation d'outils aratoires et halieutiques plus perfectionnés. Lorsque le sol s'y prête, l'agriculteur pratique la pluriculture : dans un seul champ, manioc, igname, maïs, banane plantain, canne à sucre et arachide peuvent voisiner et différents horizons du sol être exploités simultanément. Le pêcheur, lui, a recours à des engins pluri-spécifiques ou bien combine engins actifs (épervier, filet dérivant) et passifs (nasses, filets dormants, palangres)[5]. À partir d'un certain stade, l'artificialisation des champs et des plans d'eau s'impose. Des pratiques telles que la fertilisation et l'apport d'engrais d'une part, l'empoissonnement des mares et le surcreusement des chenaux d'autre part, en sont les manifestations les plus courantes.

Très schématiquement, quels sont les enseignements que l'on peut tirer de ces pratiques en termes de gestion de la vulnérabilité ?

Lorsqu'il y a exploitation extensive et que les chefs d'unité privilégient la terre et les plans d'eau en tant que support de la ressource par rapport aux autres facteurs de production que sont le capital technique et la main-

4 Parfois, même un champ mal entretenu peut relever d'une stratégie anti-risques, en ce sens que l'entretien, si sommaire soit-il, pérennise le droit de l'exploiter.

5 Les engins actifs demandent la présence de l'homme. Les engins passifs, eux, restent dans le biotope (souvent la nuit, comme c'est le cas du filet dormant) et les produits de la pêche sont récupérés après, ce qui permet une utilisation alternative de la main-d'œuvre pendant le temps de pose.

d'œuvre, le risque de production déficitaire est réparti non seulement dans l'espace et le temps, mais aussi entre les sous-groupes du ménage. Il y a donc des considérations à court et moyen terme qui guident les exploitants. Elles se traduisent par le souci d'assurer la reproduction de l'unité domestique grâce à la modulation entre activités et entre sites écologiques. La pression exercée sur les ressources naturelles est d'autant plus modérée que la densité démographique est faible. Le renouvellement des ressources naturelles est en principe assuré, la reproduction à long terme de la communauté des exploitants est garantie.

La protection des ressources renouvelables : une forme d'épargne parmi d'autres

Par contre, lorsqu'il y a passage à une exploitation plus intensive, c'est-à-dire recours accru au capital technique et à la main-d'oeuvre, émerge le risque de surexploitation du milieu, celle-ci se traduisant par l'appauvrissement des sols et par l'avancée des zones arides d'une part, par la diminution de la production halieutique et la raréfaction de certaines espèces ichtyques d'autre part. Or, ce risque est contrebalancé par le souci de protéger les ressources naturelles, souci dont les autorités dites traditionnelles ou l'État se font les porte-paroles. Il s'agit là d'une prise en compte du temps long. Celle-ci se traduit, dans l'agriculture, par la pratique des jachères et des rotations selon un calendrier bien déterminé. Dans la pêche, elle se manifeste de diverses manières : mise en réserve de certains plans d'eau, interdiction de la pêche à des moments cruciaux pour la reproduction des espèces, réglementation de l'accès à la ressource — accès pouvant être réservé à certaines catégories de pêcheurs —, introduction d'engins spécifiques au genre ou à la classe d'âge, interdiction d'engins réputés particulièrement prenants.

Exprimé autrement, on renonce à une consommation immédiate pour mieux profiter d'une production espérée dans un temps ultérieur. C'est cela la caractéristique même de l'épargne, moyen par excellence pour gérer la vulnérabilité. La fertilité des sols et le renouvellement des espèces de poisson dépendent de ces comportements d'épargne, au même titre que la reproduction physique et symbolique de la communauté des exploitants. À ce sujet, il faut retenir qu'il y a une certaine proportionnalité entre la renonciation à la consommation immédiate (ou l'effort d'épargne) et la production attendue. Mais pour être opérationnelles, ces pratiques nécessitent la présence d'instances de régulation efficaces, sinon le phénomène de « passager clandestin » risquerait de prendre de l'ampleur.

Ce phénomène se traduit, entre autres, par le non-respect de la rotation des cultures, par le recours à des engins de pêche interdits car trop prenants, par le non-respect des mises en réserve, autant de transgressions de règles, lourdes d'effets contre-productifs pour la communauté.

Des comportements d'épargne se manifestent aussi après les récoltes et la saison de pêche, lorsque céréales et poissons transformés sont stockés en vue d'une consommation ou d'un écoulement ultérieurs.

Les comportements liés directement à l'activité économique s'accompagnent, bien entendu, de pratiques d'épargne plus classiques — de type épargne en nature (bétail, volaille, tissus, ustensiles de cuisine) ou en numéraire (tontine, association d'épargne de type microfinance[6]), pratiques auxquelles s'ajoutent l'investissement dans les relations personnelles et la constitution d'un capital social mobilisable à tout moment. On peut citer l'insertion dans un groupe de jeunes ou la participation de l'individu à des manifestations concernant sa classe d'âge, autant de signaux permettant d'affirmer l'appartenance à un groupe et la souscription à ses valeurs.

Le maillon faible : la main-d'œuvre

Or, toutes ces pratiques n'empêchent pas les chefs d'unité de reporter la vulnérabilité sur la main-d'œuvre et d'exercer sur elle une pression accrue, notamment lorsqu'il s'agit d'intensifier l'exploitation du milieu naturel. Composée essentiellement de membres de la famille, la main-d'œuvre représente un coût quasiment fixe, car le chef de famille doit de toutes les façons pourvoir aux besoins de reproduction de l'unité domestique. En milieu rural, la nourriture — qu'elle soit autoconsommée, troquée ou acquise au marché — représente la part prépondérante de ces besoins, 70% des dépenses courantes des ménages pêcheurs du Delta central du Niger (Baumann 1994). Pour rentabiliser ce coût, le chef de famille peut infliger des travaux de plus en plus pénibles et des heures de travail plus longues à ses dépendants, pratique qui concerne aussi les enfants. De même, les femmes dont les journées de travail sont généralement plus longues que celles des hommes, sont sollicitées pour des travaux pénibles. Les seules limites à l'utilisation de la main-d'œuvre familiale sont posées

6 En zone UMOA, le taux de pénétration des institutions de la microfinance est désormais de l'ordre de 22 %. Source : BCEAO, BOAD, UEMOA, 2002. Le taux de pénétration définit le rapport entre nombre de bénéficiaires et population cible exprimée en terme de familles de six membres.

par les normes de travail socialement acceptables. On y reviendra.

D'une manière générale, il s'agit donc de trouver un dénominateur commun entre considérations à court terme — produire pour consommer, vendre ou troquer dans l'immédiat au prix proposé par le marché — et considérations à long terme — garantir la consommation en temps de crise ou bien stocker la production pour mieux vendre lorsque les prix sont plus attractifs —. Mais il convient aussi de trouver un juste équilibre entre investissements productifs d'une part, et investissements dans le domaine social d'autre part.

Vulnérabilité et externalisation : l'exemple des activités informelles

L'accumulation horizontale dans l'économie informelle, une parade contre la vulnérabilité

Toutes proportions gardées, le mode de fonctionnement des unités de production dans les autres secteurs économiques n'est pas fondamentalement différent de ce qui vient d'être décrit au sujet de l'activité agricole ou halieutique. Ici et là, l'articulation entre le professionnel et le privé est étroite et les agents économiques ont des connaissances surtout intuitives des « états de la nature ». Ici et là, des comportements d'épargne jouent un rôle non négligeable. Dans les agglomérations d'une certaine taille, l'épargne continue à prendre comme support des biens tels que la vaisselle, des ustensiles de cuisine, des tissus. Mais lorsqu'il y a exercice d'une activité informelle proprement dite, l'épargne peut aussi se traduire par l'acquisition dans des biens intermédiaires (bois, fils à coudre, par exemple) et des outils destinés à la production artisanale (scie électrique, machine à coudre). Ainsi, au lieu d'être réservés à la consommation familiale, des fonds sont immobilisés en prévision de commandes futures à honorer.

Tout comme en milieu rural, l'une des stratégies permettant d'éviter une baisse des revenus ou un accroissement abrupt des dépenses consiste à diversifier les sources de revenus, que ce soit au sein de l'unité de production même ou au niveau de chaque individu. Ainsi, tel commerçant, au lieu d'agrandir son commerce en une localisation unique, préfère accumuler de manière horizontale. Pour cela, il implante plusieurs boutiques à des endroits présentant chacun des avantages spécifiques et

les confie à un membre de sa famille, répondant par là en même temps aux obligations de solidarité[7]. Tel collaborateur d'un bureau de consultance se transforme, après ses heures de présence obligatoire, en chauffeur de taxi. Tel fonctionnaire exerce parallèlement une activité d'expert, combinant ainsi avantageusement plusieurs types d'emploi tout en échappant, le cas échéant, à l'imposition. Même l'émigration de membres de la famille contribue, à sa manière, à cette diversification des sources de revenus, pourvu que, par des transferts d'argent, l'émigré continue à participer au budget familial.

Transfert de la vulnérabilité vers l'amont et l'aval

Mais la gestion des facteurs de vulnérabilité consiste surtout à répercuter les aléas non maîtrisables sur l'amont et l'aval de la production, à les transférer sur l'environnement et la main-d'œuvre. C'est cela la caractéristique majeure des activités informelles, caractéristique génératrice de situations d'insécurités multiples et porteuse d'effets contreproductifs pour le milieu économique dans son ensemble[8].

Ainsi, les fournisseurs sont fidélisés et imbriqués dans des relations personnalisées où règne une certaine tolérance par rapport à des irrégularités qui pourraient être commises de part et d'autre. Puisque « on est tous une grande famille », il devient délicat de sanctionner des retards (de remboursement d'un prêt, de livraison d'une marchandise), voire des situations d'insolvabilité. La multiplication des fournisseurs et la sous-traitance en cascade relèvent également de cette stratégie anti-vulnérabilité. Même si elles peuvent paraître peu rationnelles d'un point de vue purement économique, ces pratiques se justifient des yeux du microentrepreneur, car elles permettent d'internaliser les économies externes et d'agrandir le réseau des relations utiles. De plus, il y a fidélisation des clients pour bénéficier de leur capital social et pour s'assurer, le cas échéant, de leur appui auprès des autorités et autres personnalités influentes. Des concessions réciproques renforcent ainsi les liens et augmentent le nombre de dépendants aux services desquels on pourra recourir en cas de nécessité.

7 Souvent, ce type d'accumulation s'accompagne d'un contrat implicite. Le parent gérant de la boutique se voit confié un commerce et est censé renoncer, à l'avenir, à toute autre demande d'assistance.

8 À ce sujet, on peut aussi consulter Hugon 1995, Pourcet 1995, Servet 1996.

Le transfert de la vulnérabilité s'effectue en outre vers l'environnement au sens large du terme. Cela se traduit par le non-respect des obligations fiscales, handicap de taille pour la politique économique des pays où les activités informelles foisonnent. Mais il y va aussi du non-respect des normes en matière de sécurité routière, d'hygiène publique, de nuisances sonores, de pollution de l'atmosphère et des cours d'eau. À titre d'exemple, un patron d'une compagnie de taxis néglige la surveillance du bon fonctionnement de ses véhicules, refuse de les soumettre au contrôle technique obligatoire, autant d'actes qui lui auraient coûté cher. En l'occurrence, les usagers subissent les conséquences de ces négligences, ils sont quasiment obligés d'accepter les pannes provoquant des retards ; les habitants de l'agglomération en question, eux, sont confrontés aux émissions de gaz nocifs. Ce qui est en jeu, ce n'est donc pas seulement le fonctionnement de l'appareil de l'État que l'on prive de ressources fiscales. Du fait de l'externalisation des coûts, il y va aussi des biens publics tel que l'environnement écologique. Autrement dit, les pratiques prédatrices de l'environnement lato sensu, assimilables à un comportement du « cavalier seul », sont prépondérantes.

Enfin, tout comme dans les activités rurales, il y a report de la vulnérabilité sur la main-d'œuvre, maillon faible et non protégé dans le processus de production informelle. Étant donné qu'il s'agit souvent de membres de la famille, cela signifie qu'en cas de difficultés, les conditions de vie du ménage risquent de se détériorer et la consommation familiale être révisée à la baisse. Lorsque la main-d'œuvre comprend des personnes non apparentées, elles sont tout de même liées au chef d'unité par des rapports basés sur un « contrat implicite[9] » . En principe, ce « contrat » est susceptible de protéger l'employé ou l'apprenti en cas de maladie et contre le renvoi. Cela étant, dans un contexte caractérisé par la précarisation des statuts des travailleurs, ces garanties implicites semblent de moins en moins opérationnelles. Il s'en suit un sentiment «d'insécurité sociale»[10].

Le souci de la rentabilité à court terme

Ce qui compte tout d'abord aux yeux du chef d'unité, c'est la rentabilité à court terme. Pour cette raison, l'on préfère les options réversibles, des choix engageant seulement l'avenir proche. Le foisonnement d'activités

9 On se réfère à Azariadis, D., « Implicit Contracts and Underemployment Equilibra », Journal of Economic Theory, 1975, pp. 1183-1202. Pour une discussion, voir Guerrien 1996 : 101-103.

10 Cf. Castel 2003.

de service, nécessitant un minimum de capital fixe, ainsi que les choix technologiques des petits entrepreneurs sont les principales manifestations de cette préférence. Souci de rentabilité immédiate et attention portée à la disponibilité d'argent liquide vont de pair. Ne serait-ce que pour se rendre au travail et se nourrir sur place, pour « dépanner » quelqu'un qui pourrait rendre un service ultérieurement, pour réaliser une opération commerciale prometteuse, etc., les citadins cherchent à disposer d'argent liquide. La préférence psychologique pour le présent renvoie au taux d'actualisation, ce taux que l'on applique au revenu à percevoir ou à une dépense à engager dans le futur pour connaître sa valeur actuelle. On sait que plus l'environnement économique et social est précaire, plus le taux d'actualisation sera élevé. Et on sait aussi que la forte préférence pour l'immédiat n'est pas propre aux petits opérateurs économiques[11] .Elle est le propre des sociétés exposées à la précarité.

Microfinance et production de nouvelles solidarités

Les limites de la solidarité dite traditionnelle

Jusqu'à une certaine mesure, la vulnérabilité des microentreprises et la fragilité des individus peuvent être compensées grâce aux obligations de solidarité. Cela étant, la solidarité — on pense notamment à celle qui implique les membres de la famille — est mise à rude épreuve. D'un côté, l'urbanisation et la généralisation de l'économie de marché vont de pair avec des besoins numéraires croissants, surtout pour la scolarisation des enfants et la couverture des besoins sanitaires. De l'autre côté, dans de nombreux pays de la sous-région, les emplois donnant lieu à des rémunérations régulières et procurant ne serait-ce que d'un minimum de protection sociale, sont en stagnation. Au Sénégal, par exemple, pour une population de près de 9 millions (1997) on compte seulement 130 000 employés dans la fonction publique et les entreprises dites moderne[12]. Ces

11 Voilà ce que confirment des estimations effectuées auprès d'étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop et auprès de cadres des secteurs public et privé. Ces catégories affectent à leurs revenus futurs un taux d'actualisation compris entre 100 et 250% (Lecointre 1993).

12 Au Sénégal, à peine 5% des actifs bénéficient d'une protection sociale de type moderne (maladie, accident du travail, allocations familiales), ce qui correspond, en termes de droits dérivés — adultes et enfants confondus —, à un Sénégalais sur huit (Fall 2002 : 6). Pour l'historique de la protection sociale dans quatre pays subsahariens, voir Sooth 1992.

dernières recourent de plus en plus à du personnel temporaire (journaliers, stagiaires), d'où une précarisation accrue du statut des travailleurs.

Cette situation ne fait qu'augmenter les sources de vulnérabilité et rend plus malaisé le respect des obligations de solidarité envers les proches. Certes, les transferts dont bénéficient les ménages continuent à être non négligeables[13]. Mais les obligations de solidarité sont de plus en plus vécues comme une hypothèque par rapport aux projets personnels, et cela d'autant plus que l'entrepreneuriat fait l'objet d'une valorisation idéologique sans précédent. Les réponses des acteurs sont multiples : ils ciblent davantage les bénéficiaires des actes de solidarité, se cantonnent à un cercle de plus en plus restreint, celui de la famille nucléaire, les actifs veillent à diminuer le nombre des dépendants. Alors qu'ils inventent des stratégies de contournement, voire d'évitement des obligations sociales, ils investissent davantage dans les relations « utiles » (Leimdorfer & Marie 2003).

Du microcrédit à la microassurance

La microfinance contribue à amortir les contradictions auxquelles sont exposées les sociétés du Sud : trouver une parade aux irrégularités des revenus sans pour autant recourir systématiquement à des liens de solidarité, devenus par ailleurs fragiles. Pour cela, elle produit de nouvelles solidarités basées sur des liens fonctionnels et largement déterminés par des considérations économiques. Les produits qui sont proposés à cet effet sont l'épargne, le crédit et, depuis peu, l'assurance. Leur utilisation n'est pas dénuée de problèmes, et cela vaut tout particulièrement pour la microassurance (Churchill 2002, 2004).

Dans des situations concrètes de chocs économiques liés à des dépenses difficilement prévisibles ou à une chute brutale des revenus, les personnes concernées tiennent avant tout à trouver une réponse rapide au sinistre qui vient de les frapper. Autrement dit, pour les usagers, il n'y a pas de cloisonnement entre épargne, crédit et assurance. Pour le microfinancier, par contre, chacun de ces produits correspond à une logique bien déterminée. Selon le type de choc économique, le niveau de pauvreté du sinistré, son sentiment d'urgence et son rapport au temps, tel ou tel type de produit sera approprié. Ainsi, tout prêt engage le preneur pour plusieurs

13 Ils représentent 19 % des revenus, toutes catégories confondues (Sénégal 1997 : 105), taux qui peut être rapproché des transferts dans les pays du Nord.

mois, alors qu'il faudra parfois seulement un découvert de quelques jours. De plus, dans une optique de promotion de l'entrepreneuriat, l'utilisation des prêts est souvent liée à un projet précis. En cas de besoin urgent, les preneurs sont par conséquent amenés à faire jouer la fongibilité des prêts et à recourir à l'endettement multiple pour honorer leur engagement auprès d'une IMF ; à moins qu'ils puissent recourir à l'épargne accumulée.

Pour ce qui est de la microassurance, elle est avant tout censée amortir les chocs que peuvent engendrer des dépenses liées à la maladie et à la perte d'un proche (frais funéraires) et soulager en cas de sinistre (incendie, inondation, sécheresse). D'une part, son acceptation par les populations se heurte à un obstacle majeur qui concerne la mutualisation. D'autre part, son opérationnalité est handicapée par l'omniprésence de vulnérabilités relevant davantage de l'incertitude que du risque.

Lorsque les acteurs économiques pratiquent l'épargne selon la définition donnée ci-dessus, il y a toujours une certaine proportionnalité entre le sacrifice consenti dans le présent par rapport aux bénéfices obtenus dans l'avenir. Cela vaut pour les pratiques liées au renouvellement des ressources naturelles autant que pour l'épargne en numéraire. La microassurance par contre, elle, renvoie à une logique toute différente. Étant donné le principe de la mutualisation des risques, le preneur d'assurance doit renoncer dans le présent à une consommation — correspondant à la prime d'assurance — qui lui sera, peut-être, utile dans un avenir plus ou moins proche. Ce décalage entre renonciation certaine et bénéfice hypothétique à un moment indéterminé est incontestablement responsable de la faible compréhension générale dont souffre encore la microassurance. Deux types d'assurance semblent cependant rencontrer un certain succès. Il s'agit de l'assurance maladie — car dans les sociétés comptant une grande proportion d'enfants, les dépenses de santé sont récurrentes — et de l'assurance vie, du fait du caractère inéluctable des décès. Pour l'assurance vieillesse, à l'exception des couches relativement aisées, les Subsahariens semblent avoir tendance à compter sur leurs descendants, tout en effectuant des investissements immobiliers, source de sécurité indéniable.

Risque ou incertitude ?

Pour les assureurs, la vulnérabilité peut s'exprimer de deux manières, le risque et l'incertitude. Or, cette distinction conditionne l'arbitrage entre événements probabilisables — et pouvant faire l'objet d'un contrat d'assurance —et ceux qui ne le sont pas — et qui échappent de ce fait

à la protection formalisée —, mais elle semble présenter un obstacle de taille à la généralisation de l'assurance dans des pays du Sud. En effet, quelle est, dans les différentes manifestations de la vulnérabilité, la part du risque et celle de l'incertitude[14] ?

Globalement, le risque est lié à des facteurs exogènes et quasiment indépendants des choix des agents économiques. Par conséquent, son incidence peut être calculée par des méthodes statistiques. On peut citer, à titre d'exemple pour le risque, le jeu de la roulette à qui l'on peut affecter une « probabilité objective », ainsi que des phénomènes caractérisés par une certaine périodicité (climat) ou pour lesquels on dispose d'une large population dont on peut estimer l'espérance de vie. Or, dans des pays où l'appareil statistique laisse à désirer, peut-on raisonnablement prétendre connaître les « états de la nature », que ce soit dans le domaine de l'écologie ou en matière démographique ? Certes, on est, par exemple, en mesure de prévoir scientifiquement une invasion acridienne. Mais qu'en est-il des moyens de lutte contre ces prédateurs, de la volonté politique d'agir à temps au lieu d'attendre l'arrivée d'une aide d'urgence toujours productrice de rentes pour les intermédiaires et les fonctionnaires chargés du dossier ? Est-on sûr que les avions d'épandage d'insecticides soient en état de marche, que le carburant soit disponible, le personnel technique fidèle au poste ? Autre exemple, celui du transport. On peut connaître les risques d'accident, tester la sécurité des véhicules et embarcations et les assurer en fonction de ce risque. Mais si, comme dans le cas du naufrage, en 2002, d'un bateau au Sénégal l'on refuse de reconnaître que le bâtiment n'est techniquement pas au point, si l'alerte n'est déclenchée que tardivement et si les secours sont dépêchés sur les lieux lorsqu'il est trop tard[15] ? Dans ce cas — et il sont nombreux ! —, il s'agit incontestablement plus d'une situation d'incertitude que de risque, car ce ne sont pas seulement des éléments probabilisables qui interviennent, mais avant tout la volonté politique des décideurs, les ambitions et les inerties propres à la nature humaine. C'est donc tout l'environnement économique et politique d'un pays qui est en cause ainsi que la confiance que les populations estiment pouvoir accorder aux hommes qui les gouvernent. Or, souvent, le vécu quotidien n'incite guère à la confiance et exacerbe le sentiment de vulnérabilité.

14 On s'inspire de Guerrien, 1996.

15 Cette catastrophe, l'une des plus dramatiques dans l'histoire de la navigation maritime, a coûté la vie à plus de 1800 personnes, alors que le bateau avait été conçu pour 500 passagers.

La distinction entre aléas pouvant faire l'objet d'anticipation et ceux qui échappent à la maîtrise de l'homme, n'est donc pas toujours opérationnelle dans les pays du Sud, tant entrent en ligne des facteurs autres que purement matériels. La difficile probabilisation des sinistres et chocs économiques pose des limites à l'introduction massive de certains produits assurantiels. Au quotidien, ce sont surtout des « probabilités subjectives », liées à l'expérience et à la connaissance du milieu, qui sont en mesure de déterminer les décisions économiques des acteurs.

Une certaine prudence est donc de mise par rapport à l'introduction trop volontaire de la microassurance. Et cela d'autant plus que sans véritable politique de santé et de protection sociale, le meilleur système d'assurance ne pourra résoudre les problèmes de vulnérabilité des populations subsahariennes. De manière plus générale encore, sans volonté politique et sans un État qui fasse respecter les règles du jeu, les nombreuses sources d'incertitudes ne sauront régresser.

Microfinance, généralisation du marché et problèmes globaux

Microfinance et normes compatibles avec l'économie du marché

Compte tenu des traits majeurs des activités dites informelles, on peut s'interroger sur les transformations susceptibles d'être engendrées par la microfinance. Nous avons vu que d'une part, les microentreprises ne résolvent pas les différents types de vulnérabilité au sein même de l'unité de production, mais les reportent sur l'entourage immédiat, l'environnement physique et la communauté nationale. D'autre part, le sentiment d'insécurité en milieu informel est tel que les entrepreneurs privilégient la rentabilité à court terme, qu'ils se projettent peu dans l'avenir, que les pratiques mimétiques — par rapport au type d'activité exercée et les biens et services produits — prévalent. L'innovation est réduite à la portion congrue, d'où des perspectives faibles par rapport au développement économique.

Or, les pays du Sud n'échappent pas aux impératifs de compétitivité internationale, car eux aussi sont concernés, à des degrés divers et souvent peu perceptibles, par la globalisation. Pour leur permettre de participer davantage à la globalisation — qui n'a pas que des effets négatifs ! — et pour interconnecter leurs économies entre elles et avec celles des pays

plus avancés, un certain nombre de règles doivent être respectées et des normes se voulant désormais universelles être promues. La microfinance favorise la divulgation de ces normes, et c'est sans doute cela son atout majeur, à condition qu'il y ait synergie heureuse entre l'ancien et le nouveau.

Les institutions de la microfinance favorisent tout d'abord la séparation entre sphère professionnelle et sphère domestique et elles encouragent la dissociation entre trésorerie de l'entreprise et budget familial. La microentreprise est considérée comme une entité à part, une unité de production qui doit, tout d'abord, fonctionner selon des règles de gestion économique. Lorsqu'un chef d'unité répond à l'incitation de cotiser, par exemple, à une assurance maladie volontaire, il y a mutualisation des risques parmi les autres preneurs d'assurance, et non plus transfert sur le milieu familial.

Parallèlement, la tendance à l'autonomisation par rapport à des relations clientélistes est encouragée. Une meilleure maîtrise de la trésorerie permettra au chef d'unité de renoncer à des liens de dépendance jugés indispensables, mais économiquement contreproductifs. L'imbrication entre l'économique et le social est susceptible d'être réduite à une dimension davantage compatible avec le monde des affaires.

De plus, la microfinance peut favoriser certaines manifestations de civisme, par exemple lorsque l'octroi d'un prêt est soumis à l'obligation de respecter des réglementations en matière de fiscalisation et de sécurité. Cela étant, ce souci de normalisation tout à fait légitime est à double tranchant, car les activités informelles sont particulièrement réfractaires aux réglementations qui s'opposeraient à leur vision des risques.

De même, grâce à un nouveau rapport au temps, des attitudes innovantes sont susceptibles d'émerger. En effet, alors que les produits de la microfinance contribuent à égaliser les fluctuations temporelles des revenus, les bénéficiaires des services financiers peuvent se projeter plus facilement dans l'avenir. L'obligation de respecter les échéances de remboursement amène les clients des IMF à adapter leur approche des temporalités à la société dite moderne. Au lieu d'appréhender le temps en fonction des cycles qui ponctuent l'année — saisons agricoles, fêtes religieuses, moments cruciaux de l'année scolaire —, ils sont susceptibles de développer une perception plus abstraite du temps. Des considérations court-termistes peuvent, à ce titre, régresser au profit de projets s'inscrivant davantage dans le moyen, voire le long terme. Il s'ensuit une

plus grande propension à la prise de risques, caractéristique clé de l'esprit d'entrepreneur.

Enfin, certaines décisions concernant la microfinance doivent être prises en commun, par le groupe des adhérents. De nouveaux réseaux se constituent, basés sur des liens fonctionnels et non plus affectifs. De nouvelles prises de parole peuvent de ce fait avoir lieu et des prises de responsabilité se manifester. Ce sont autant d'indices parmi d'autres signalant l'émergence d'une société civile. Et l'on sait à quel point celle-ci est indispensable pour que les populations du Sud puissent progresser vers plus de bien-être.

Marché et configuration des solidarités Nord-Sud

Nous avons vu que pour faire face aux différentes manifestations de la vulnérabilité, les acteurs économiques des pays du Sud sont de plus mis devant leurs responsabilités et incités à s'adresser au marché pour résoudre leurs problèmes matériels. Les discours tenus par les décideurs nationaux, les bailleurs de fonds et les opérateurs de la microfinance les encouragent dans ce sens : la création d'entreprise y est valorisée et l'entrepreneur idéalisé. A l'opposé, dans certains cas, la stigmatisation des pauvres transparaît en filigrane, comme nous pouvons aussi l'observer dans les pays du Nord. Vu l'ampleur que prennent les institutions de la microfinance, l'État est partiellement déchargé de ses obligations d'assistance, ce qui ne l'empêche pas d'injecter des fonds dans les nombreuses ONG qui interviennent en matière de microfinance et qui font aussi passer le mot d'ordre de la rentabilité.

Cela étant, l'émergence de nouveaux mécanismes de protection contre les différentes formes de vulnérabilité matérielle n'exclut pas que se perpétuent ou s'adaptent à la nouvelle donne des formules plus « traditionnelles », qu'il s'agisse de transferts transfrontaliers réalisés par des travailleurs migrants ou d'expressions de la solidarité liées à la convivialité au quotidien (Vuarin 2000).

Ces manifestations de solidarité, qu'elles soient « anciennes » ou non, viennent s'enchâsser dans des mécanismes plus globaux liés aux rapports entre pays riches et pays pauvres, entre bailleurs de fonds et bénéficiaires de l'aide internationale, publique ou privée. Ces rapports sont mouvants et se reconfigurent en fonction des événements majeurs sur la scène internationale. Il s'ensuit que les critères d'éligibilité pour l'aide internationale évoluent eux aussi, et cela compte tenu d'une

pluralité de considérations (Lancaster 2000). Celles-ci sont tout d'abord liées à des impératifs politiques engendrés par l'embrasement de régions riches en matières premières, par la crainte de la recrudescence du communisme et par le souci des grands de garder leurs zones d'influence traditionnelles[16].

Le second critère d'éligibilité unanimement admis par les bailleurs concerne la lutte contre la pauvreté et les inégalités. En effet, l'aide internationale sous la forme de l'assistance à fonds souvent perdus s'est progressivement transformée pour répondre davantage à la devise « trade not aid », celle-ci étant à son tour relayée par le formule « aid for trade ». Ce que visent les bailleurs de fonds, Banque mondiale en tête, c'est l'insertion des pays à faible revenu dans le cadre commercial multilatéral administré par les règles de l'OMC. Toutes proportions gardées, la microfinance y contribue, et cela grâce à la divulgation de nouvelles normes.

Cela étant, un troisième pilier semble devenir essentiel et un nouveau modèle de l'aide se dessiner. Dans ce modèle, la prise en compte de biens publics globaux est centrale (Jacquet 2003). En effet, alors que les vrais problèmes dont dépend la reproduction des systèmes économiques et sociaux sont désormais globalisés, des questions liées au réchauffement climatique et à la pollution, à la biodiversité, à la stabilité financière internationale, au blanchiment de l'argent, à la propagation d'endémies au-delà des frontières nationales, etc. méritent une attention toute particulière.

Dans cette nouvelle constellation, les agences de développement internationales, les bailleurs de fonds, les décideurs nationaux ainsi que les institutions de la microfinance incitent les acteurs à s'autonomiser des structures dites traditionnelles et à prendre en charge leur propre destin, en tant qu'individus agissant en leur nom propre. C'est cela la condition préalable à la généralisation du marché. Autant dire que la microfinance dépasse la simple assistance aux pauvres et qu'elle contribue à sa manière à la reconfiguration des échelles de valeurs. De là à craindre qu'elle ne soit qu'un outil pour faire triompher l'économie de marché tout en préservant les grands équilibres géopolitiques, il n'y a qu'un pas.

16 L'attention portée, en ce début de siècle, à l'Asie centrale s'explique par ces considérations d'ordre économique et géo-politique.

ANNEXE 1

Cycle de vie et dépenses, l'exemple de la société sénégalaise

Dans la société sénégalaise, fortement imprégnée par la religion musulmane, les dépenses liées au cycle de vie sont particulièrement lourdes. Elles concernent les baptêmes, les mariages, les cérémonies funéraires et le pèlerinage à La Mecque d'une part, la scolarité d'autre part.

Pour ce qui est tout d'abord des baptêmes, ils donnent lieu à des cérémonies coûteuses et lourdes de conséquences symboliques. Il s'agit d'accueillir — et surtout de nourrir copieusement, voire d'héberger — parents et amis, assistance qui atteint fréquemment une centaine de personnes. À ces dépenses s'ajoutent des cadeaux présentés surtout aux femmes appartenant à la famille de la mère, ainsi que les « gestes » à faire envers les griots. Organiser les baptêmes et y participer relève des obligations sociales et s'y soustraire signifierait de rompre des liens tissés entre familles et générations successives. En effet, les baptêmes représentent des événements sociaux centraux pour l'inscription des femmes dans des réseaux de solidarité et dans la société d'une manière générale (Mottin-Sylla 1993, Moya 2004). Pour les cérémonies funéraires, les dépenses sont bien plus limitées, mais accueillir à ce moment, les parents et amis compte parmi les obligations sociales indispensable à l'inscription dans la société.

Les mariages représentent, eux aussi, des cérémonies qui grèvent le budget des familles concernées. Elles sont précédées du versement d'une dot à la famille de la mariée. Dans les couches moyennes, la dot peut facilement atteindre 500 000 francs CFA (762 e), soit plus du quintuple d'un salaire mensuel d'un enseignant du primaire. La cérémonie elle-même peut réunir plus d'une centaine de personnes. Dans les milieux très aisés, les mariages sont une occasion par excellence pour exposer les richesses, qu'elles prennent la forme d'un foyer somptueux, des véhicules rutilants, de garde-robes précieuses, de la joaillerie en or massif. Il arrive que la dot — comprenant une voiture neuve et des coffrets de bijoux — soit apportée par tout un cortège de véhicules et que pour le carburant permettant aux invités de marque de retourner à leurs foyers respectifs, la famille du marié propose une somme de plusieurs centaines de milliers de francs CFA. Chaque cadeau fait aux griots ne saura être inférieur à 50 000 francs CFA (76 e).

D'autres dépenses tout aussi importantes sont engendrées par le

pèlerinage à La Mecque que tout musulman croyant est censé effectuer au moins une fois dans sa vie. Le voyage en tant que tel est très souvent suivi d'une cérémonie organisée, au retour, au domicile du pèlerin. Les dépenses ainsi engagées peuvent aller jusqu'à doubler les frais engendrés par le pèlerinage en tant que tel (soit une dépense totale de 3 millions de francs CFA, environ 4 600 e). Dans certains milieux, la pression sociale pour organiser ces cérémonies d'accueil du pèlerin est telle que, à défaut de disposer des moyens nécessaires, les candidats au pèlerinage peuvent préférer renoncer au voyage.

À côté de ces dépenses où considérations religieuses et sociales sont étroitement imbriquées, les sommes nécessaires à la scolarisation des enfants sont, elles aussi, souvent importantes et cela d'autant plus que, du fait de la privatisation de l'éducation, des formules prestigieuses — y compris à l'âge préscolaire — et de plus en plus coûteuses sont proposées. Dans les couches moyennes de la capitale sénégalaise (cadre de banque avec les deux conjoints actifs, par exemple), il n'est pas rare que les parents déboursent mensuellement la somme de 40 000 F.CFA (soit 61 e) par enfant scolarisé dans le primaire. Cette somme comprend la scolarisation proprement dite, la contribution pour les fêtes de l'école, le taxi assurant le transport de l'enfant, le répétiteur et, le cas échéant, les cours d'informatique, de natation ou d'arts martiaux. Dans le supérieur privé, il faut compter des frais de scolarité annuels pouvant dépasser un million F.CFA (soit plus de 1 500 e), le coût annuel minimum d'une formation en matière de gestion étant d'environ 350 000 F.CFA (environ 530 e). La formation universitaire dans le public est, avec des frais d'inscription de 5 000 F.CFA (8 e), très peu coûteuse. De plus, elle permet à l'étudiant sénégalais de bénéficier d'une bourse, enjeu politique considérable pour un système politique à la recherche de nouveaux supporteurs. Cela étant, comparées aux perspectives professionnelles d'un jeune diplômé du privé, celles d'un ancien étudiant de l'université publique sont nettement moins bonnes.

Alors que la presse se fait régulièrement l'écho de la lutte anti-gaspillage et évoque la loi 67-04 de mars 1967 réglementant les cérémonies familiales, dans certains milieux du moins, ceux qui servent de modèles de réussite aux couches moins fortunées, les dépenses somptuaires subsistent et fournissent une occasion de choix pour affirmer le statut social des familles impliquées et de leurs invités et pour générer, le cas échéant, des opportunités économiques. Par contre, les milieux qui appréhendent le risque de déclassement social, mettent au point des stratégies permettant d'éviter des dépenses trop importantes. À titre d'exemple, une jeune mère peut prolonger son séjour en clinique au-delà

de la journée traditionnellement prévue pour le baptême. À ce moment, on invite à la clinique un cercle réduit de parents et d'amis proches et on leur offre amuse-gueules et autres boissons, tandis qu'au domicile même, un repas plutôt modeste est servi aux proches et aînés de la famille.

Pour ce qui est des dépenses de scolarité dans le privé, du préscolaire au supérieur, les considérations de prestige ne sont pas absentes non plus, et il existe toute une hiérarchisation parmi les établissements. Pour le supérieur, elle va de l'enseignement privé dispensé au sein du campus universitaire, grâce à la formule des fonctions de service accordées aux enseignants universitaires, au diplôme acquis à l'étranger, dans une université américaine de préférence, en passant par des établissements délivrant, d'une part, des diplômes bénéficiant d'une équivalence avec des diplômes étrangers et, d'autre part, des diplômes portant carrément le label d'un établissement étranger. Le renouvellement des élites intellectuelles, et la préservation de leurs privilèges, sont à ce prix-là.

Références bibliographiques

BAUMANN Eveline, 2003a. — « La solidarité autrement ? Micro-assurance et protection contre la vulnérabilité en Afrique de l'Ouest », Entrepreneuriat et innovation. 8èmes Journées scientifiques de l'AUF, Réseau Entrepreneuriat, Rouen, 21-24 mai, pp. 55-76.

BAUMANN Eveline, 2003b. — « Micro-finance et pluralité des normes. Réflexions à partir d'expériences ouest-africaines » , in Hours B., Selim M. (eds), Solidarités et compétences. Idéologies et pratiques. Paris, L'Harmattan (Collection Travail et Mondialisation), pp. 141-169.

BAUMANN Eveline, 1995. — « A chacun son bas de laine. Le comportement d'épargne en milieu pêcheur du Delta central du Niger (Mali) » in Servet J.-M. (éd.), Epargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières. Paris, Association d'Economie financière, pp. 201-227.

BAUMANN Eveline, 1994. — Les pêcheurs du Delta central du Niger (Mali). Rapport socio-économique de fin de projet 'Études halieutiques du Delta central du Niger'. Paris, ORSTOM, juillet, 146 p.

BCEAO, BOAD, UEMOA, 2002. — Banque régionale de solidarité. Étude de faisabilité du groupe de la Banque régionale de solidarité. Situation consolidée. Table ronde des partenaires au projet, Dakar, 11 février 2002. Dakar, janvier, 115 p.

CASTEL Robert, 2003. — L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? Paris, Seuil, 95 p.

CHURCHILL Craig, 2004. — « La microassurance est-elle une priorité pour les pauvres ? Comprendre la demande de services financiers de gestion des risques » in Guérin, Servet (eds), pp. 39-55.

CHURCHILL Craig, 2002. — « Trying to Understand the Demand for Microinsurance », Journal of International Development, 14, pp. 381-387.

FALL Couty, 2002. — Extending Health Insurance in Senegal. Options for Statutory Schemes and Mutual Organisations. Geneva, ILO, Social Security Policy and Development Branch, ESS (Extension of Social Security) Paper n° 9, 36 p. [<www.ilo.org/public/english/socsec/pol>].

GUERIN Isabelle, SERVET Jean-Michel, 2004. — Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2003. Paris, Economica, 693 p.

GUERRIEN, Bernard, 1996. — Dictionnaire d'analyse économique, Paris, Découverte, 540 p.

HALEY Barbara, MORDUCH Jonathan, 2004. — « Microfinance et réduction de la pauvreté : quel est le résultat ? » in Guérin, Servet, pp. 549-560.

HUGON Philippe, 1996. — « Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines », Revue Tiers Monde, tome XXXVII, n° 145, janvier-mars, pp. 13-40. [Numéro thématique : Le financement décentralisé. Pratiques et théories].

JACQUET Pierre, 2002. — « L'aide au développement dans la gouvernance globale », in Montbrial (Th. de), Moreau Defarges (Ph.) (eds.), Ramses 2003. Les grandes tendances du monde. Paris, Dunod, pp. 123-139.

LANCASTER Carol, 2000. — Transforming Foreign Aid. United States Assistance in the 21st Centrury. Washington D.C., Institute for International Economics, 114 p.

LECOINTRE Gilles, 1993. — « Étudiants et cadres sénégalais : quelques aspects socioculturels de leurs mentalités et comportements », in Ponson B., Schaan J.-L., Esprit d'entreprise. Aspects managériaux dans le monde francophone. Paris, John Libbey Eurotexte, pp. 61-80.

LEIMDORFER François, MARIE Alain (s-dir.), 2003. — L'Afrique des citadins. Sociétés civiles en chantier. Paris, Karthala, 408 p.

MORDUCH Jonathan, 1999. — « The Microfinance Promise », Journal of Economic Literature, vol. XXXVII, dec., pp. 1569-1614.

MORDUCH Jonathan, 2000. — « The Microfinance Schisme », World Development, vol. 28, n° 4, pp. 617-629.

MOTTIN-SYLLA, Marie-Hélène, 1993. — L'argent, l'intérêt, l'épargne et le temps. Tontines et autres pratiques féminines de mobilisation de moyens observées à Dakar. Dakar, ENDA, 16 p. [1ère édition 1987].

MOYA Ismaël, 2004. — « Le 'brouet cérémoniel'. Jeu financier ou institution sociale ? Thiaroye-sur-mer (Dakar, Sénégal) » in Guérin, Servet, pp. 121-136.

POURCET, Guy, 1995. — « Instabilités et structuration du secteur informel », in Hugon Ph., Pourcet G., Quiers-Valette (S.), L'Afrique des incertitudes, Paris, PUF/IEDES, pp. 200-220.

SENEGAL (REP. DU) / MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN / DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1997. — Enquête sénégalaise auprès des ménages. Mars 94 - mai 95. Rapport de synthèse. Dakar, DPS, octobre, 178 p.

SERVET Jean-Michel, 1996. — « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique. Une approche socioéconomique », Revue Tiers Monde, t ; XXXVII, n° 145, janvier-mars, pp. 41-75.

SOOTH Christian Paul, 1992. — Entstehungs- und Entwicklungsbedingungen staatlicher Systeme sozialer Sicherung in Afrika. Senegal, Kamerun, Mauritius und Gabun im Vergleich. Hamburg, Institut für Afrika-Kunde, 299 p. [Arbeiten aus dem Institut für Afrika-Kunde N° 85].

VUARIN Robert, 2000. — Un système africain de protection sociale au temps de la mondialisation. Paris, L'Harmattan, 252 p.

VUARIN Robert, 1994. — « L'argent et l'entregent à Bamako », Cahiers Sciences humaines, 30 (1-2), pp. 255-273.

WORLD BANK, 2000. — World Bank Development Report 2000/2001. Attacking Poverty. Washington, World Bank, 335 p.